

Sommaire

- 2 Mot du président :
Plan d'action construction

- 3 Dévoilement du plan d'action pour
le secteur de la construction

- 4 Mesures visant à contrer les effets
de la rareté de la main-d'œuvre dans
l'industrie de la construction

- 5 Congrès 2021

- 6 Période d'inscription au Cours de
connaissance générale de l'industrie
de la construction (CCGIC)

- 7 Le gouvernement du Québec accorde
près de 1,1 M\$ au Centre d'expertise et
de recherche en infrastructures urbaines

- 7 Québec investit 10,6 M\$ dans
un projet de développement économique
à Richmond en Estrie

- 8 Le Québec va de l'avant avec l'important
projet éolien Apuiat de 200 MW

- 9 Un bénéfice net de 2,3 G\$ dans
un contexte marqué par la pandémie et
des températures douces

- 10 Le gouvernement du Québec octroie
plus de 1,5 M\$ à Lac-au-Saumon pour
ses installations d'eau potable

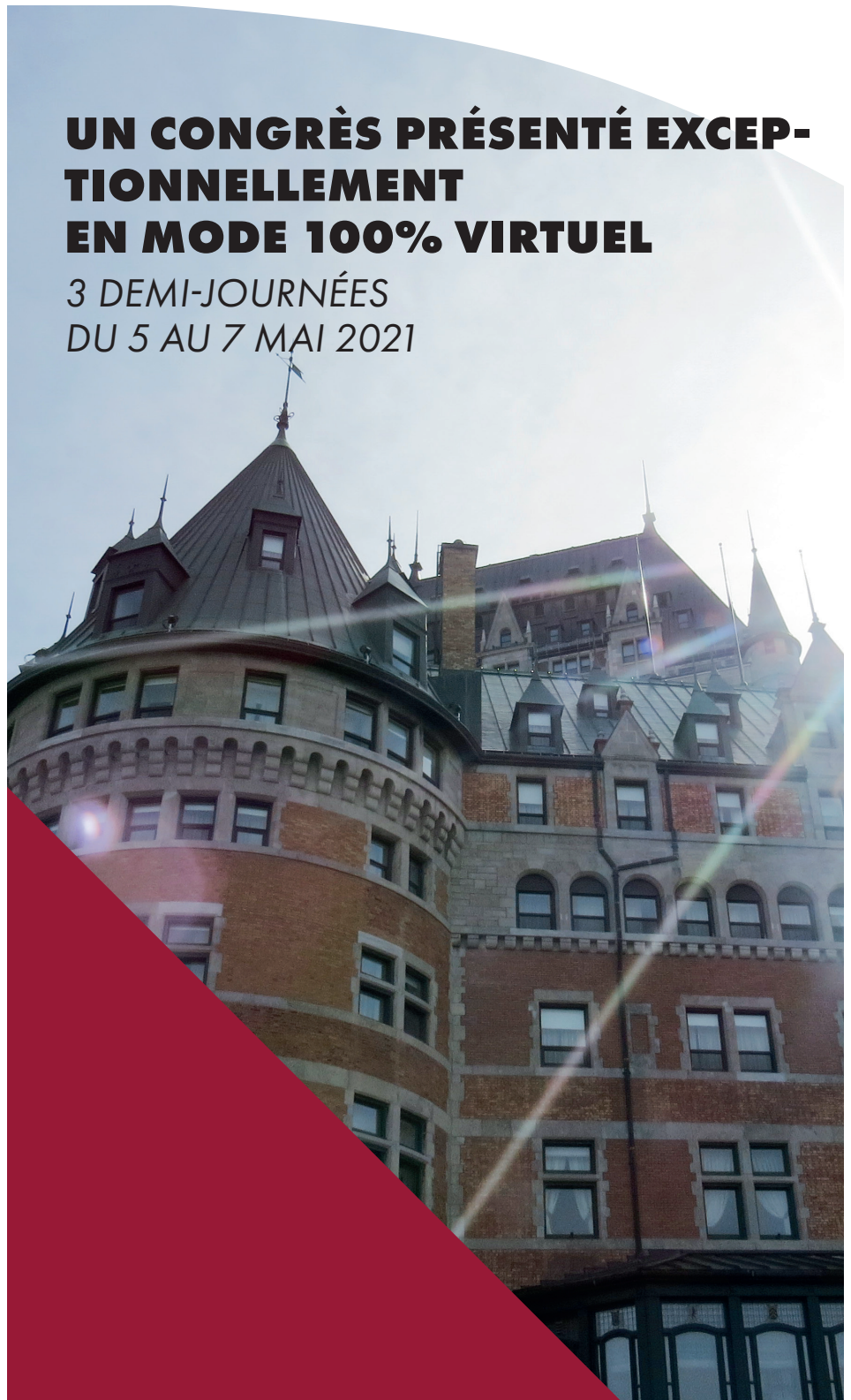
- 10 Refonte du Programme d'aide
à la voirie locale

- 11 Nouveaux membres

- 12 En bref

UN CONGRÈS PRÉSENTÉ EXCEPTIONNELLEMENT EN MODE 100% VIRTUEL

3 DEMI-JOURNÉES
DU 5 AU 7 MAI 2021



PLAN D'ACTION CONSTRUCTION

L'ACRGTO a réagi positivement le 21 mars dernier au dévoilement du plan d'action pour le secteur de la construction par le gouvernement du Québec. Le gouvernement annonçait des mesures pour accélérer les investissements pour des projets partout au Québec, pour remédier à la rareté de la main-d'œuvre, et pour accroître la productivité.

L'ajout d'investissements au Plan québécois des infrastructures (PQI) permettra aux membres de l'industrie de se mobiliser et d'agir à titre de locomotive de la reprise. Les membres de l'ACRGTO seront prêts à relever ce défi certes ambitieux, mais à leur mesure.

Au cours des dernières années, l'ACRGTO a mis de l'avant plusieurs recommandations afin de contrer la rareté de la main-d'œuvre dans notre industrie. Les mesures mises en place par le gouvernement et qui visent l'arrivée travailleurs et travailleuses supplémentaires répondent à plusieurs demandes de notre association. Ces mesures permettront, entre autres, la reconnaissance des compétences et l'émission des certificats d'apprentis, ainsi que la possibilité d'une alternance travail/études pour les étudiants. L'annonce vise aussi à faciliter l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre, éléments clés pour notre secteur.

Comme vous le savez, l'industrie de la construction a entrepris un virage technologique et doit continuer de démontrer une grande ouverture vers l'implantation d'innovation dans leurs opérations. Ainsi, les mesures du plan de relance économique visant ces axes d'intervention sont bien accueillies par l'ACRGTO. Les entreprises pourront ainsi poursuivre l'amélioration de leur productivité.

Enfin, l'ACRGTO invite l'ensemble des parties prenantes à tout mettre en œuvre pour faire de ce plan d'action un succès pour l'industrie et l'économie québécoise.

77^e congrès de l'ACRGTO

L'ACRGTO s'est mobilisée afin de mettre en place, exceptionnellement les 5, 6 et 7 mai prochain, un congrès important pour l'industrie ce congrès qui sera en mode virtuel.

Avec des conférenciers internationaux et locaux, l'ACRGTO met en place des ateliers qui feront une différence pour ses membres dès maintenant et dans les années à venir. L'ACRGTO aura également ses Grandes entrevues avec plusieurs décideurs de notre industrie. Je vous invite donc à y assister en grand nombre.

COVID-19

Il y a presque un an, l'industrie de la construction se remettait au travail suite à une fermeture causé par la COVID-19. En ce début de nouvelle saison de construction et de recrudescence des cas de COVID-19 dans la province, il est important de rester vigilant et de rappeler l'importance de respecter les recommandations de la CNESST afin d'assurer la sécurité des travailleurs sur tous les chantiers. Tous les détails sont disponibles sur le site de l'ACRGTO. L'association continue aussi de publier sa lettre d'information COVID-19 afin de vous informer des plus récents développements.

Sébastien Marcoux
président du conseil d'administration de l'ACRGTO



DÉVOILEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, ont dévoilé le 21 mars dernier le plan d'action de 120 millions de dollars pour le secteur de la construction, qui vise à participer à la relance économique par l'accélération des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec. Pour l'annonce, Mme LeBel et M. Boulet étaient accompagnés de la présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec, Diane Lemieux.

Accélérer les investissements pour réaliser des projets partout au Québec

En mai dernier, l'annonce du devancement, en 2020-2021, de 2,9 milliards de dollars prévus au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (PQI) a permis l'amorce de plusieurs chantiers, ce qui a mobilisé de nombreux travailleurs et travailleuses, partout au Québec, et compensé ainsi une partie de la baisse de la demande privée. Ce devancement des investissements pourrait assurer des emplois à 25 900 travailleurs partout au Québec, principalement dans le domaine de la construction.

En plus des investissements devancés du PQI, le plan prévoit des dépenses de 95,3 millions de dollars, sur trois ans, et plusieurs mesures autofinancées par les différents ministères, évaluées à 25 millions de dollars.

Remédier à la rareté de main-d'œuvre

Déjà confrontée à la rareté de main-d'œuvre, depuis quelques années, en raison, entre autres, des départs à la retraite et de la baisse des inscriptions dans les centres de formation professionnelle, l'industrie de la construction devra intégrer plusieurs milliers de travailleuses et travailleurs supplémentaires pour les différents projets que le gouvernement compte réaliser, notamment les 180 projets d'infrastructures du projet de loi n° 66, adopté en décembre dernier. L'annonce d'aujourd'hui vise l'arrivée de plus de 11 000 nouveaux travailleurs et travailleuses par année, en plus de faciliter l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre, particulièrement pour les groupes de personnes sous-représentées. Ainsi, l'industrie se verra faciliter l'application de subventions salariales pour l'embauche de femmes, de personnes immigrantes, de membres des Premières Nations et de la nation inuite ainsi que de personnes handicapées.

De plus, la formation sera mise en valeur et mieux adaptée aux besoins régionaux ainsi qu'aux réalités en chantier. Finalement, d'importants changements réglementaires auront pour effet d'attirer davantage de main-d'œuvre, grâce à une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. Ces mesures seront accompagnées d'un financement de 32,4 millions de dollars sur trois ans.

Enfin, la Commission de la construction du Québec devra se pencher sur les moyens à prendre pour assurer une meilleure rétention de la main-d'œuvre dans cette industrie.

Accroître la productivité de l'industrie et soutenir la croissance des entreprises

Un financement de près de 61,5 millions de dollars, sur trois ans, servira notamment à moderniser les infrastructures technologiques des donneurs d'ouvrage en construction et à soutenir le virage numérique des entreprises. Le gouvernement souhaite également qu'un plus grand nombre d'entreprises québécoises puissent bénéficier de contrats publics, notamment pour des projets majeurs. Il entend intervenir par de l'accompagnement et du financement à l'aide de prêts et de garanties de prêts offerts par Investissement Québec.

Maximiser les investissements et la mise en œuvre du PQI

Certaines mesures du plan d'action assurent une mise en œuvre plus efficace et permanente du PQI, notamment :

- en encourageant le découpage par lots de grands chantiers, dans le milieu municipal, pour accroître l'accès des plus petites entreprises aux contrats;
- en incitant les municipalités à regrouper leurs achats pour accélérer les travaux préparatoires aux chantiers de construction et bénéficier d'économies d'échelle;
- en offrant un nouveau programme d'aide financière visant à remplacer ou améliorer l'état physique des infrastructures municipales de base pour les municipalités de moins de 5000 habitants;
- en augmentant l'appui pour l'achat québécois en recourant à des spécifications techniques qui peuvent être satisfaites par les entreprises d'ici.

Source : Gouvernement du Québec

SIÈGE SOCIAL 435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2L5

BUREAU DE MONTRÉAL 7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Téléphone : 418 529-2949 | 514 354-1362 | 1 800 463-4672

Télécopieur : 418 529-5139 | 514 354-1301 | Téléc. du service des affaires juridiques et des relations du travail : 418 529-4831

EN LIGNE www.acrgtq.qc.ca | acrgtq@acrgtq.qc.ca



L'ACRGTO MÉDIA est publié par la direction générale de l'ACRGTO | Coordonnatrice : Caroline Gilbert | cgilbert@acrgtq.qc.ca

ISSN 1913-9837 | Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada | Bibliothèque nationale du Québec | Poste-publication convention 40020392

Copyright © ACRGTO 2021

LE GOUVERNEMENT ADOPTE DES MESURES VISANT À ATTÉNUER LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le gouvernement a publié à la Gazette officielle du Québec le Règlement modifiant le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction et le Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence.



Par l'adoption de ces règlements, le gouvernement permet la mise en vigueur de 8 mesures visant à atténuer la pénurie de main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, qui avaient été proposées par la CCQ à la suite de démarches de l'industrie ayant débuté en 2018.

De ces 8 mesures, 7 de celles-ci correspondent à des propositions mises de l'avant par l'ACRGTO depuis les dernières années, lesquelles sont résumées ci-après :

1. Ratio au chantier; Cette mesure permet à un compagnon de superviser un deuxième apprenti si celui-ci est dans sa dernière période d'apprentissage. À noter que celle-ci ne s'applique pas aux métiers qui n'ont qu'une seule période d'apprentissage et aux grutiers.

2. Stage et alternance travail/études; Cette mesure permet l'émission d'un certificat de compétence apprenti d'une durée de 6 mois pour les étudiants inscrits à plein temps dans un programme de formation professionnelle menant à un métier de la construction.

3. Exemption pour enfants d'entrepreneurs; Cette mesure permet d'augmenter le nombre d'exemptions par entreprise passant d'une à deux.

4. Abolition du CCGIC (Cours de connaissances générales de l'industrie de la construction); Cette mesure permet un accès automatique à l'industrie pour les titres occupationnels : foreurs, boutefeux, scaphandriers et arpenteurs dès lors qu'ils ont obtenu leur diplôme.

Malheureusement, la demande de l'ACRGTO d'inclure également les titres occupationnels de monteurs de lignes et de soudeurs à cette exemption n'a pas été retenue.

5. Examen de qualification; La mesure permet l'accès à l'examen de qualification au statut de compagnon lorsque le travailleur a atteint 85 % de sa période d'apprentissage.

6. Reconnaissance des compétences et émission des certificats d'apprenti; La mesure permet l'émission d'un certificat de compétences apprenti aux personnes qui démontrent une expérience de travail pertinente correspondant à au moins 35 % de l'apprentissage du métier.

7. Apprenti et tâches résiduaire; La mesure permet à un titulaire d'un certificat de compétence apprenti d'effectuer des tâches résiduaire et accessoires à son métier bien que celles-ci ne relèvent pas strictement du métier en question.

Enfin, bien qu'elle ne fasse pas partie de recommandations mises de l'avant par l'ACRGTO, la mesure suivante a également été adoptée :

8. Bonification des heures de modification du DEP de 50%; La mesure permet aux diplômés d'augmenter la valeur des heures de formation au DEP pour faciliter la progression dans l'apprentissage et créer un incitatif significatif pour choisir l'option de la formation professionnelle.

Les deux règlements qui mettent en oeuvre ces mesures seront en vigueur à compter du 26 avril 2021. Ceux-ci sont accessibles sur les liens suivants :

Règlement modifiant le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction : <https://tinyurl.com/abuwc7ra>

Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence : <https://tinyurl.com/twdv535v>

Finalement, bien que l'adoption de ces dispositions est un grand pas en avant dans le dossier de la pénurie de main d'oeuvre et constitue un acquis important pour les membres de l'ACRGTO, celle-ci continue ses travaux ardemment dans ce dossier, en profitant de toutes les tribunes à sa disposition pour faire cheminer les demandes de ses membres.



CONGRÈS 2021

77^e congrès de l'ACRGQTQ

5 au 7 mai 2021, 3 demi-journées.

Un congrès présenté exceptionnellement en mode 100% virtuel

L'ACRGQTQ vous propose une programmation renouvelée pour son congrès 2021. Dans le traditionnel décor champêtre du Château Frontenac, vous serez présentés ateliers, entrevues et remises de Prix en format hybride; la portion présentielle sera offerte selon les normes en vigueur.

Depuis 77 ans, le congrès de l'ACRGQTQ est l'événement où convergent les acteurs d'influence de l'industrie de la construction, soit les fournisseurs de biens et services, donneurs d'ouvrage, et autres intervenants importants.

Le congrès annuel de l'ACRGQTQ est l'événement phare du secteur génie civil et voirie. Véritable forum de l'industrie, cet événement réunit, pour des ateliers et des conférences de formation et d'information, les entrepreneurs et les acteurs majeurs de l'industrie. Véritable forum de l'industrie, cet événement rassemble les entrepreneurs et les acteurs majeurs de l'industrie. Fort de la présence de politiciens et d'invités de renom, ce congrès ne passe jamais inaperçu.

Cette année, 6 grandes entrevues sont prévues avec des personnalités de l'industrie. Ils viendront faire le point sur les sujets qui interpellent directement les membres de l'ACRGQTQ.

Des avantages remarquables

Ce rassemblement phare vous permet de :

- prendre connaissance des opportunités de votre industrie en assistant aux grandes entrevues des donneurs d'ouvrage et des acteurs majeurs de l'industrie;
- participer à des formations de qualité sur des sujets pertinents, et la possibilité d'accumuler des heures pour la formation continue (avocats et ingénieurs).

N'hésitez pas à contacter Marie-Josée Banville, coordonnatrice aux événements spéciaux, pour discuter de vos objectifs d'affaires.

mjbanville@acgtq.qc.ca | 418-529-2949 | 1 800 463-4672

Coûts (participation virtuelle)

Membre : 450 \$ + taxes pour les 2 premières inscriptions

100 \$ + taxes pour la troisième inscription et les suivantes

Le programme complet sera disponible en rediffusion jusqu'au 4 juin.

Pour s'inscrire visitez : www.acrgtq.qc.ca

Un congrès présenté exceptionnellement en mode 100% virtuel

L'ACRGQTQ s'adapte et innove en vous proposant une programmation renouvelée pour son congrès 2021. Dans le lobby d'accueil virtuel du traditionnel décor champêtre du Château Frontenac, vous serez présentés ateliers, grandes entrevues et remises de Prix.

L'ACRGQTQ s'est mobilisée afin de mettre en place, exceptionnellement les 5, 6 et 7 mai prochain, un congrès déterminant et qui marquera l'histoire de l'industrie. Avec des conférenciers internationaux et locaux, l'ACRGQTQ met en place des ateliers qui feront une différence pour ses membres dès maintenant et dans les années à venir. L'ACRGQTQ aura également ses Grandes entrevues avec qui on s'entretiendra avec des personnalités marquantes de notre industrie.

Cette version virtuelle du congrès a l'avantage de rendre disponible sur demande pendant 1 mois après le congrès toutes présentations et ce, pour tous les participants.

Me Gisele Bourque, directrice générale





PÉRIODE D'INSCRIPTION AU COURS DE CONNAISSANCE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CCGIC)

La CCQ vous informe qu'à la suite de la première période d'inscription au Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC), des places provinciales sont toujours disponibles pour les occupations spécialisées suivantes :

- arpenteur (préposé aux instruments d'arpentage) DEP et DEC;
- boutefeux et foreur;
- monteur de lignes;
- scaphandrier (plongeur);
- soudeur en tuyauterie.

La deuxième période d'inscription débutera le 29 mars 2021 à 8 h 30 et se prolongera jusqu'à ce que les places soient comblées ou jusqu'au 29 octobre 2021 à 16 h 30.

L'automne dernier, le conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec a convenu de modifier les modalités du CCGIC et a informé le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) qu'aucune place n'a été estimée pour les arpenteurs (préposés aux instruments d'arpentage), les boutefeux-foreurs et les scaphandriers. Ces diplômés pourront tout de même intégrer l'industrie par le biais du CCGIC 2021 en joignant une garantie d'emploi à leur demande d'inscription.

L'information est disponible au www.ccq.org/ccgic.

Au besoin, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Balthazard-Lambert, conseillère en formation à la Direction de la formation professionnelle, au 514 341-7740, poste 6284, ou par courriel à stephanie.balthazard-lambert@ccq.org.

Source : CCQ

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ACCORDE PRÈS DE 1,1 M\$ AU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, annonçait le 12 mars dernier qu'une aide financière de 1 056 640 \$ sur trois ans a été accordée au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour la réalisation d'activités visant à améliorer la gestion des infrastructures municipales d'eau au Québec.

Ce soutien permettra de consolider la saine gestion des infrastructures municipales d'eau en permettant au CERIU de dresser le portrait de l'évolution globale des infrastructures grâce à des rapports annuels. De plus, le CERIU soutiendra les petites et moyennes municipalités dans le développement de stratégies cohérentes adaptées selon leurs besoins spécifiques en matière d'infrastructures d'eau. En effet, l'aide financière rendra possible la production de rapports individualisés par le biais de l'outil InfraPrévisions, qui vise à prévoir les besoins en investissement des municipalités en fonction de différentes stratégies d'intervention.

Pour lire le communiqué :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2021/12/c0141.html>

Source : Gouvernement du Québec



Centre d'expertise
et de recherche
en infrastructures
urbaines

Prolongement du réseau de distribution de gaz naturel

QUÉBEC INVESTIT 10,6 M\$ DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À RICHMOND EN ESTRIE

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M. Jonatan Julien, confirmait le 23 février dernier l'intention du gouvernement d'appuyer la réalisation du prolongement du réseau de distribution de gaz naturel jusqu'à la ville de Richmond en Estrie. Pour soutenir le développement économique de la région et diminuer l'empreinte carbone des industries du secteur, le Gouvernement du Québec a prévu un investissement de 10,6 M\$ pour ce projet qui sera réalisé par Énergir.

Les travaux consistent à raccorder la conduite existante qui relie Val-des-Sources à Windsor. La longueur de la conduite à installer est d'un peu plus de 15 km. Cela permettra de desservir principalement le parc industriel de la municipalité. La ville de Richmond est l'une des dernières municipalités situées sur l'axe de l'autoroute 55, entre Sherbrooke et Drummondville, à ne pas avoir accès au gaz naturel.

Ce soutien financier du gouvernement provient de l'enveloppe de 25 M\$ annoncée lors de la mise à jour économique de novembre dernier pour appuyer la réalisation de nouveaux projets dans différentes régions du Québec. L'approvisionnement en gaz naturel compte parmi les conditions susceptibles de favoriser l'implantation, la rétention et la compétitivité des entreprises en région.

Faits saillants

- Le projet de prolongement du réseau de distribution de gaz naturel est estimé globalement à 11,6 M\$ et il inclut une contribution de la municipalité de 300 000 \$.
- Les travaux, réalisés par Énergir, sont prévus commencer à l'été et se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2021.
- Le Gouvernement du Québec a édicté, en mars 2019, le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable (GNR) devant être livrée par un distributeur.
 - Ce règlement vient préciser la quantité minimale de GNR que les distributeurs de gaz naturel devront livrer annuellement, soit 1 % à compter de 2020, 2 % à compter de 2023 et 5 % à compter de 2025.

Source : Gouvernement du Québec

LE QUÉBEC VA DE L'AVANT AVEC L'IMPORTANT PROJET ÉOLIEN APUIAT DE 200 MW

Le gouvernement du Québec annonçait le 4 février dernier un partenariat historique permettant la concrétisation de l'important projet éolien Apuiat.

Ce projet s'inscrit directement dans la vision du gouvernement pour la relance économique du Québec, en s'appuyant sur la transition énergétique dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre (GES). Dans ce contexte, une demande croissante d'électricité est à prévoir, en raison du déploiement du Plan pour une économie verte (PEV) ainsi que d'éventuels projets d'exportation d'électricité vers les États-Unis et les provinces voisines. Il est maintenant temps d'aller de l'avant avec cet important projet. De surcroît, la nouvelle mouture de l'entente permet une réduction du prix de l'électricité de 17 % par rapport à celle présentée en 2018.

L'entente conclue porte sur la signature d'un contrat de 30 ans pour l'achat d'électricité qui sera produite par le parc éolien Apuiat. Le contrat entre Hydro-Québec Production et Parc éolien Apuiat S.E.C., une société regroupant les communautés innues et Boralex, prévoit que l'électricité sera achetée au coût d'environ 6¢/kWh. Apuiat devient donc le parc éolien offrant le coût par kilowattheure le plus compétitif de tous les parcs éoliens sous contrat au Québec.

Faits saillants

- Le parc éolien d'environ 200 MW sera construit sur le territoire traditionnel (Nitassinan) de la Première Nation de Uashat mak Mani-utenam et sur les terres publiques de la ville de Port-Cartier, dans la région de la Côte-Nord.
- Les communautés innues et Boralex sont partenaires à 50-50 dans le projet. Les partenaires se partageront à parts égales les profits générés par la vente d'électricité pour toute la durée du contrat.
- La communauté d'Uashat mak Mani-utenam et la Ville de Port-Cartier recevront chacune une redevance annuelle et ce, pendant toute la durée de vie du projet, à titre de communautés d'accueil.
- Le projet éolien Apuiat créera environ 300 emplois pendant la construction, et environ 10 emplois permanents pour l'exploitation du parc.
- Le début de la construction du parc éolien est prévu à l'été 2022, et la mise en service, en décembre 2024.

Pour lire le communiqué :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/February2021/04/c2304.html>

Source : Gouvernement du Québec



UN BÉNÉFICE NET DE 2,3 G\$ DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA PANDÉMIE ET DES TEMPÉRATURES DOUCES

Dans le cadre de la présentation de ses résultats financiers pour l'exercice 2020, Hydro-Québec a annoncé le 17 février dernier un bénéfice net de 2 303 M\$, en baisse de 620 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'entreprise et par les températures douces de 2020.

« Sans surprise, la crise sanitaire et le ralentissement de l'économie ont pesé sur nos résultats. Dans ce contexte difficile, nous avons pleinement assumé notre rôle au sein de la société québécoise en mettant en place des mesures exceptionnelles totalisant 90 M\$ afin d'aider nos clients qui en avaient besoin à s'en sortir. Nous avons aussi lancé plusieurs initiatives qui contribueront à la fois au développement de l'économie du Québec et à l'accélération de la transition énergétique dans le nord-est du continent », a résumé la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec, Sophie Brochu.

Faits saillants de 2020

- Marché du Québec :
 - Baisse de 4 % de la consommation d'électricité au Québec en raison des mesures sanitaires
 - Diminution de 7 % de la demande de base du secteur commercial, institutionnel et petits industriels et de celle des grands clients industriels
 - Hausse de 4 % de la demande du secteur résidentiel
 - Températures plus douces à l'hiver et à l'automne (supérieures de respectivement 3 °C et 2 °C à celles de 2019)
- Marchés hors Québec :
 - Contribution de 537 M\$ au bénéfice net
 - Volume d'exportations nettes : 31,3 TWh, soit 2,4 TWh de moins qu'en 2019
 - Chute de quelque 25 % des prix sur les principaux marchés d'exportation
 - Recul atténué par l'incidence favorable des stratégies de commercialisation et de gestion des risques
 - Prix moyen obtenu : 4,2 ¢/kWh, contre 4,3 ¢/kWh un an plus tôt
- Retombées économiques des activités d'Hydro-Québec :
 - Contribution aux revenus du gouvernement du Québec : 3,6 G\$
 - Investissements importants dans toutes les régions du Québec : 3,4 G\$

Investissements

Malgré le ralentissement global de la cadence des travaux sur les chantiers occasionné par la crise sanitaire, le programme d'investissement a totalisé 3,4 G\$ en 2020. La majeure partie de cette somme a été affectée aux grands projets de développement dans les secteurs de la production et du transport ainsi qu'à des travaux d'envergure ayant pour but d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des actifs de l'entreprise.

Parmi les chantiers les plus importants, mentionnons la construction et le raccordement du complexe hydroélectrique de la Romaine (1550 MW), qui suivent leur cours sur la Côte-Nord. Sur le chantier de l'aménagement de la Romaine-4 (245 MW), le barrage et les ouvrages connexes ont été mis en exploitation au troisième trimestre 2020, après l'achèvement de la mise en eau du réservoir. Parallèlement, les travaux de déboisement en vue de la construction de la ligne à 735 kV entre le poste Micoua, sur la Côte-Nord, et le poste du Saguenay, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont progressé au cours de l'exercice. Cette nouvelle ligne, qui s'étendra sur 262 km, permettra de maintenir la fiabilité du réseau de transport d'Hydro-Québec.

Projets majeurs d'exportation vers les États-Unis

Du côté des États-Unis, le projet New England Clean Energy Connect (NECEC) a franchi toutes les étapes nécessaires dans le processus d'autorisation réglementaire, de sorte que le partenaire américain d'Hydro-Québec a pu entreprendre les travaux. Au Québec, les évaluations réglementaires se poursuivent concernant la ligne des Appalaches-Maine, qui sera raccordée à la ligne NECEC. À l'heure actuelle, la mise en place de cette nouvelle interconnexion avec la Nouvelle-Angleterre constitue l'un des plus importants projets de transition énergétique en Amérique du Nord. Pour ce qui est du marché de New York, l'entreprise entend participer à l'appel de propositions d'énergie renouvelable qui a été lancé au début de 2021.

Pour de plus amples renseignements sur les résultats financiers d'Hydro-Québec pour l'exercice 2020, consultez le site www.hydroquebec.com/ra.

Source : Hydro-Québec



Programme d'infrastructures municipales d'eau

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC OCTROIE PLUS DE 1,5 M\$ À LAC-AU-SAUMON POUR SES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, et la ministre déléguée au développement économique régional et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Marie-Eve Proulx, ont annoncé le 10 février dernier une aide financière de 1 557 792 millions de dollars à la Municipalité de Lac-au-Saumon pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau.

Les travaux consistent à mettre aux normes les installations d'eau potable desservant le parc de maisons mobiles Parent. Grâce au remplacement du réseau d'aqueduc et l'ajout d'un nouveau puits relié à un système de traitement de l'eau au chlore, plus de 80 personnes bénéficieront désormais d'une eau potable respectant les normes de qualité.

La réalisation de ce projet de la municipalité permettra de favoriser l'atteinte des objectifs du programme du Ministère en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau potable.

Source : Gouvernement du Québec

REFONTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Afin d'aider les municipalités à entretenir leurs routes et de mieux répondre à leurs besoins, le gouvernement du Québec ajoute de nouvelles modalités au Programme d'aide à voirie locale (PAVL). Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, en fait l'annonce le 16 février dernier.

Les critères de sélection des demandes permettront une évaluation équitable des projets pour les volets Redressement, Accélération et Soutien. Auparavant, la sélection des projets pour les deux premiers volets s'effectuait selon le principe du premier arrivé, premier servi, ce qui ne sera plus le cas.

De plus, deux nouveaux volets sont ajoutés au PAVL. Le volet Rétablissement visera à faciliter la mise en place de mesures temporaires à la suite d'un événement fortuit sur une route. Le volet Soutien permettra, pour sa part, la réalisation de certains projets d'infrastructure qui ne cadraient dans aucun paramètre par le passé, et ce, toujours en ce qui a trait à l'amélioration de la chaussée et de la sécurité routière.

Source : Gouvernement du Québec



NOUVEAUX MEMBRES

ÉQUIPE LAURENCE INC.

733, chemin Jean-Adam
Piedmont, (QC) J0R 1R3
Tél. : 450 227-1857
info@equipelaurence.ca
<https://www.equipelaurence.ca>

Membre associé
Représentant ACRGTQ : Alexandre Latour
Fournisseur
Activités : Ingénierie

FINITION DE BÉTON CHARLEVOIX INC.

660 Chemin Saint Laurent
Baie St-Paul, (QC) G3Z 2L7
Tél. : 418-240-1113
Télécop. : 418-240-2367
FBC1113@hotmail.com

Membre régulier
Représentant ACRGTQ : Charles Simard
Entrepreneur général
Entrepreneur spécialisé
Activités : Pose de glissières de sécurité

UN CONGRÈS PRÉSENTÉ EXCEPTIONNELLEMENT EN MODE 100% VIRTUEL

3 DEMI-JOURNÉES DU 5 AU 7 MAI 2021



**FIERS
ET COMPÉTENTS** .COM
FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Pour vos besoins en formation,
n'hésitez pas à contacter
Jean-Marc Jacob, conseiller en formation
à l'ACRGTQ.

1 800 463-4672 | jmjacob@acrgtq.qc.ca